

Contrôle confinement

Les vacanciers sont restés chez eux

Six cent trente hommes et femmes de la gendarmerie et de la police nationale ont été déployés ce week-end dans toute la Charente-Maritime pour arrêter les éventuels vacanciers.

Avec les vacances de Pâques, qui ont débuté le 4 avril au soir pour la zone C (académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles), les autorités avaient déployé un important dispositif pour arrêter les personnes qui n'auraient pas compris qu'en période de confinement, « on ne part pas en vacances ».

D'ailleurs, le préfet de la Charente-Maritime, Nicolas Basselier a pris ce samedi 4 avril un arrêté pour interdire la location, à titre touristique, des chambres d'hôtels ainsi que des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière situés sur l'ensemble des communes littorales de la Charente-Maritime, jusqu'au 15 avril 2020.

Points fixe et patrouilles volantes

Ainsi, 130 policiers et 500 gendarmes ont effectué des contrôles sur tout le département. « Dont 170 militaires en renfort venus de Verdun, Marmande, mais aussi des réservistes ainsi que des officiers de l'école de gendarmerie de Rochefort », a indiqué le colonel Bruno Makary, à la tête du groupement départementale gendarmerie.



Des militaires du Psig (Peloton de surveillance et d'intervention de la Gendarmerie) ont participé aux contrôles comme ici sur le pont de l'île d'Oléron. © D.R.

En plus des huit points fixe, occupés certains de jours comme de nuits notamment pour les ponts de l'île de Ré et d'Oléron, des patrouilles volantes étaient également présentes. Les brigades mobiles avaient même troqué leurs lourdes cylindrées pour des motos tout-terrain ou pour se rendre dans les forêts.

Un drone et un hélicoptère, venu d'Angoulême, ont aussi été utilisés. « Après une journée de contrôles renforcés, on peut affir-

mer que la population respecte largement les consignes. Sur l'île de Ré, où nous sommes restés toute la nuit au niveau du pont, nous avons effectué 146 contrôles. Nous avons procédé à deux verbalisations. Il n'y avait aucun vacancier. Pour l'un d'eux, il s'agissait d'un jeune qui venait de La Rochelle et empruntait le pont en scooter sur la piste cyclable. En confinement depuis deux semaines chez sa copine, il venait chercher du linge propre chez ses parents. Il a fait demi-tour



En période de confinement, il est interdit de se déplacer même pour aller chercher du linge propre chez ses parents. © Gendarmerie nationale.

avec une amende de 135 euros, détaille le patron des gendarmes. Depuis le début du confinement, nous en sommes en moyenne à 3 000 contrôles quotidiens pour 100 à 150 PV. »

Malgré un sentiment d'invasion, largement dénoncé sur les réseaux sociaux - avec, il faut le dire parfois des propos injurieux et scandaleux - et particulièrement ressenti sur les îles de Ré et Oléron, la gendarmerie nationale n'a pas constaté « d'invasion ».

Certes, davantage de résidences secondaires sont désormais occupées, comme en témoignent les habitants à l'année, les commerçants, ainsi qu'une analyse du bornage des téléphones portables par la société de téléphonie Orange. Néanmoins, cette arrivée n'est en rien comparable à celle enregistrée habituellement en période de vacances et encore plus l'été. ■

Confinement : un « faux arrêté » remet de l'huile sur le feu

Le document invitait les résidents secondaires à justifier leur présence

Après trois semaines d'un confinement plutôt bien respecté, de l'aveu même des forces de l'ordre - un peu moins de celui des habitants -, est-ce encore utile d'alimenter le débat sur l'arrivée soudaine de plusieurs milliers de résidents secondaires ?

Mercredi 1^{er} avril, une ou plusieurs personnes ont jugé que oui, en déposant un document signé du préfet sous le pas-de-porte d'un résident secondaire domicilié à Saint-Clément-des-Baleines. Un faux arrêté demandant « *aux personnes non-résidentes permanentes mais présentes actuellement sur l'île de Ré, de justifier de la nécessité de leur séjour et de rejoindre leur domicile ou habitation principale* ».

Le préfet de la Charente-Maritime a aussitôt dénoncé ce faux, condamnant la teneur de ces propos « *marqués par le rejet et l'intolérance* ». « *C'est tout simplement nauséabond...* », déclare Lionel Quillet, président de la Communauté de communes de l'île de Ré.

Comme les résidents permanents, les personnes qui ont fait le choix de se confiner dans leur résidence secondaire ont obligation de rester dans cette même maison jusqu'à la levée du confinement. Une enquête a été ouverte.